

2021

Eau potable

Rapport sur le
prix et la qualité
du service



1. PRESENTATION DU SERVICE :	3
1.1. Historique	3
1.2. Mode de gestion du service	4
1.3. Missions	4
1.4. Moyens humains de la collectivité	5
2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DU SERVICE	6
2.1. Le patrimoine du service	6
2.2. Le suivi règlementaire	6
2.3. Les chiffres clés	7
3. INDICATEURS DU SERVICE	8
3.1. Estimation de la population desservie	8
3.2. Nombre d'abonnés	8
3.3. Eaux brutes ; prélèvement sur les ressources en eau	10
3.4. Eaux traitées	11
3.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	12
4. GESTION FINANCIERE	13
4.1. Le budget annexe de l'eau	13
4.2. Les recettes du service	14
4.3. La tarification du service	15
5. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	18
5.1. Qualité de l'eau	18
5.2. Indicateurs de performance du réseau	18
6. BILAN	22
6.1. Faits marquants	22
6.2. Travaux 2020 réalisés par la CC DRAGA	23
6.3. Etudes-Projets	26
7. ANNEXES	27
7.1. Tableau récapitulatif des indicateurs	28
7.2. Patrimoine du service	31
7.3. Synoptique du réseau	33
7.4. Délibérations annexes	35



1. PRESENTATION DU SERVICE :

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est l'eau potable.

Le territoire de la collectivité est composé de neuf communes qui représentent une population totale de 20 454 habitants (population DGF).

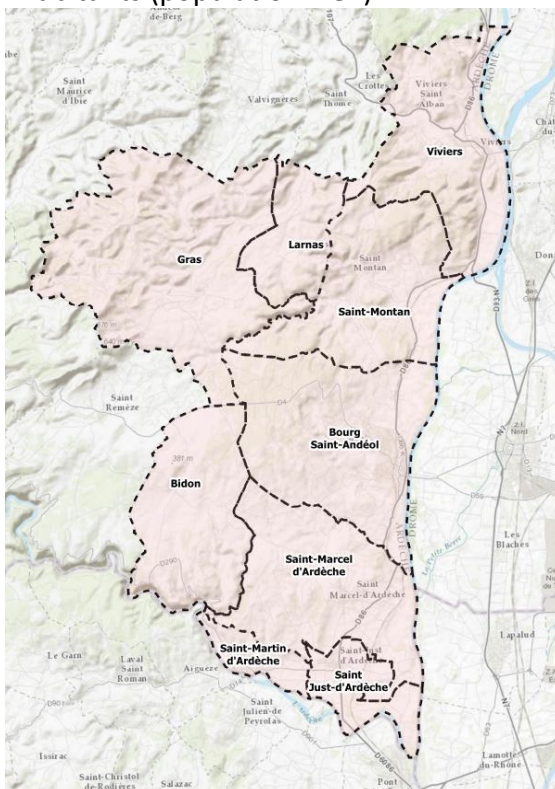


Figure 1: carte du territoire de la CC DRAGA

1.1. Historique

Le service de l'eau potable est géré par l'intercommunalité depuis le 1er janvier 2004.

Nom de la collectivité : Communauté de communes du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

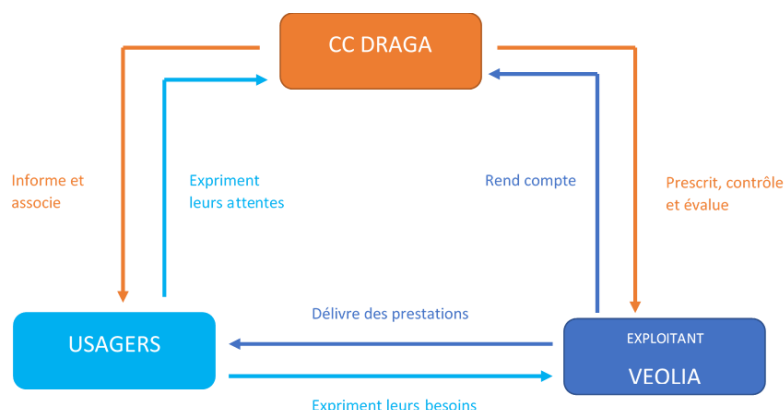
Caractéristiques : EPCI- Communauté de communes

Territoire desservi :

- Canton de Bourg-Saint-Andéol : Bidon, Bourg-Saint-Andéol, Gras, Larnas, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Montan.
- Canton de Viviers : Viviers.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : contrat de concession du 01/01/2018 au 31/12/2029 par la société VEOLIA.



1.3. Missions



Communauté de communes

Définition du rôle du pôle environnement-service de l'eau :

- ✓ Réaliser le pilotage technique du contrat de délégation de service public,
- ✓ Préparer et suivre les dossiers avec les services de l'état,
- ✓ Contrôler la mise à jour SIG des réseaux humides,
- ✓ Réaliser la veille technique et réglementaire sur les réseaux,
- ✓ Définir et faire valider les choix techniques adaptés dans le cadre de la création et le renouvellement de réseaux et déterminer les objectifs prioritaires,
- ✓ Réaliser et suivre les opérations de renouvellement et extension de réseaux et de réfection et réalisation des ouvrages d'eau potable
- ✓ Percevoir la part collectivité de la redevance collectée puis reversée par Véolia.



Concessionnaire

La gestion du service inclut :

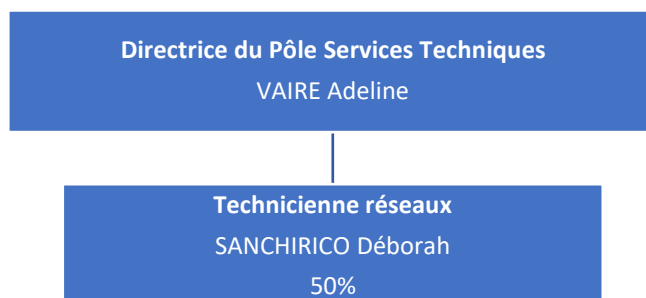
- ✓ La fourniture constante d'une eau présentant les qualités chimiques, physiques et bactériologiques imposées par la réglementation en vigueur,
- ✓ L'exploitation, dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et le renouvellement nécessaires des installations de production, de stockage, et de distribution de façon,
- ✓ La réalisation des travaux prévus au contrat,
- ✓ La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine relatifs au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- ✓ Les relations avec les usagers du service,
- ✓ La facturation et le recouvrement des redevances afférentes au service.

1.4. Moyens humains de la collectivité

1.4.1. *Communauté de communes DRAGA*

La compétence « eau potable » est déléguée à Daniel ARCHAMBAULT, Vice-président.

Le personnel affecté au service se compose de deux agents de la fonction publique territoriale :



Au départ du directeur le 1^{er} décembre 2020, le poste est resté vacant jusqu'au 01.03.2021, date d'arrivée de la nouvelle directrice, Adeline VAIRE.

1.4.2. *Véolia*

L'exploitation du service public s'organise à partir des locaux de VEOLIA eau, situés :

ZI des Mûres - D190 (route de Saint-Montan) - 07700 Bourg-Saint-Andéol

>Accueil physique du lundi au vendredi de 8h à 12h.

>Téléphone : 09 69 32 34 58 (appel non surtaxé)

À VOTRE ÉCOUTE

www.service.eau.veolia.fr
Pour toutes vos démarches en ligne

Service pour les sourds ou les malentendants
Accessible depuis notre site internet

0 969 323 458*
Lundi à vend. : 8h à 19h
Samedi : 9h à 12h
Urgences techniques : 7j/7 24h/24

Nos Apps
Disponible sur iOS et Android

Veolia Eau
TSA 50119
37911 TOURS
CEDEX 9

*Numéro non surtaxé

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

2.1. Le patrimoine du service

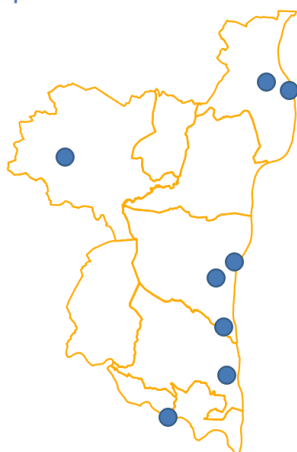
Le périmètre de la concession est délimité par les limites du territoire de la Communauté de communes et comprend l'ensemble des installations associées à l'eau potable.



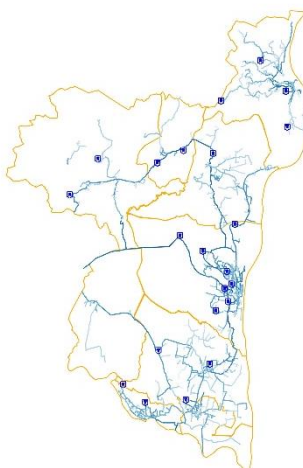
8

C'est le nombre de ressources exploitées

Répartition des ressources



Répartition des réservoirs



100 %

C'est le taux de protection des ressources par arrêté préfectoral

2

interconnexions

Permettant d'alimenter les territoires de Saint-Remèze et du Syndicat du Fay



7 stations de reprises

Permettent de remonter l'eau sur les points hauts du territoire



23 réservoirs

D'une capacité totale de 11 040 m3 d'eau stockés entre les captages et les habitations



377 KM de réseau de distribution

(hors branchements)



2 bâches de pompage

(Gogne et Piboulette)

2.2. L'évolution réglementaire du service

- Schéma directeur d'eau potable validé en 2018.

- Schéma de distribution d'eau potable validé en 2018.

2.3. Les chiffres clés



19 330

Nombre d'habitants desservis



10 050

Abonnés



1 760 257 m³

Eau potable produite



100 %

Taux de conformité
microbiologique et physico-
chimique



1 300 740 m³

Eau potable vendue



162

Consommation moyenne
(l/hab/j)



2.63

Indice linéaire de perte (ILP)
(m³/km/jour)



79.49 %

Rendement global de réseau

Note : la différence entre le volume d'eau potable produite et le volume d'eau potable vendue est expliquée au paragraphe 3.4.



3. INDICATEURS DU SERVICE

3.1. Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y-compris les saisonniers, touristes et résidents secondaires – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d’eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d’eau potable dessert 19 330 habitants au 31/12/2021.

3.2. Nombre d’abonnés

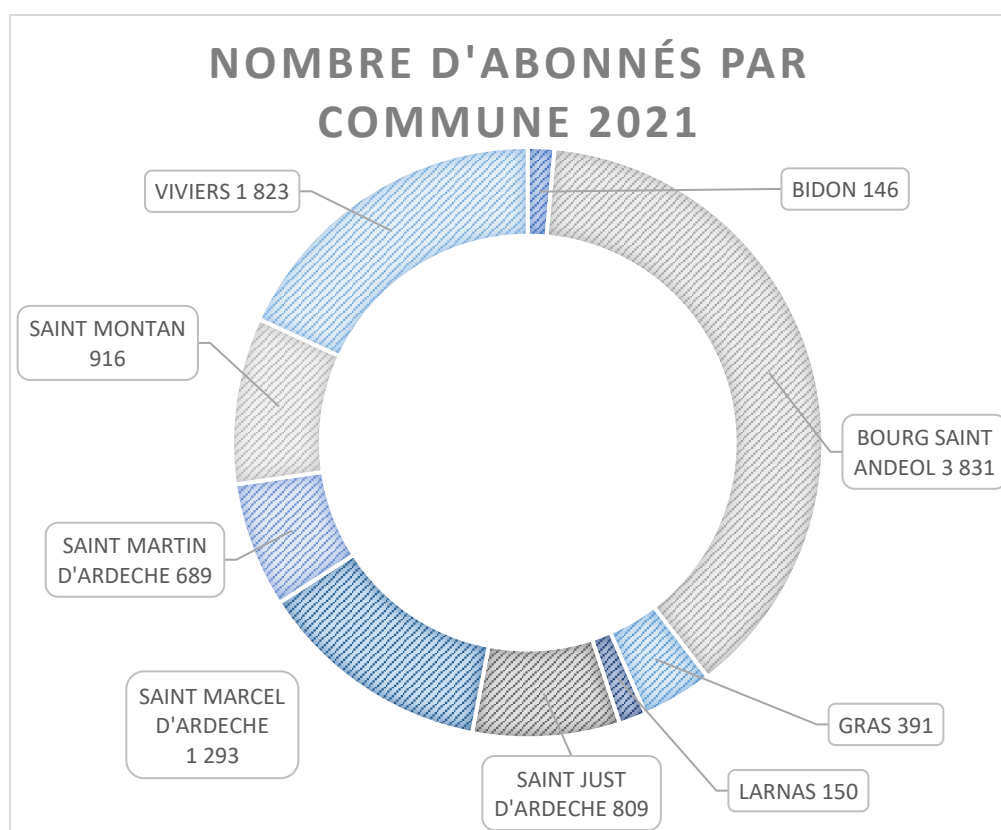


Figure 2: nombre d’abonnés par commune en 2021

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213-10-3 du Code de l’environnement.

Le service public d’eau potable dessert 10 050 abonnés au 31/12/2021.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
BIDON	157	158	141	144	146	146	0,0%
BOURG SAINT ANDEOL	3 606	3 690	3 715	3 731	3 772	3 831	1,6%
GRAS	356	363	370	370	379	391	3,2%
LARNAS	140	145	148	146	150	150	0,0%
SAINT JUST D'ARDECHE	777	790	787	798	797	809	1,5%
SAINT MARCEL D'ARDECHE	1 232	1 231	1 242	1 255	1 277	1 293	1,3%
SAINT MARTIN D'ARDECHE	645	652	661	667	677	689	1,8%
SAINT MONTAN	835	837	850	862	898	916	2,0%
VIVIERS	1 696	1 712	1 784	1 778	1 808	1 823	0,8%
Total	9 444	9 578	9 698	9 751	9 904	10 048	1,5%
SAINT REMEZE	1	1	1	1	1	1	0,0%
SIE FAYE	0	1	1	1	1	1	0,0%
Total	9 445	9 580	9 700	9 753	9 906	10 050	1,5%

Figure 3 : évolution du nombre d'abonnés par commune

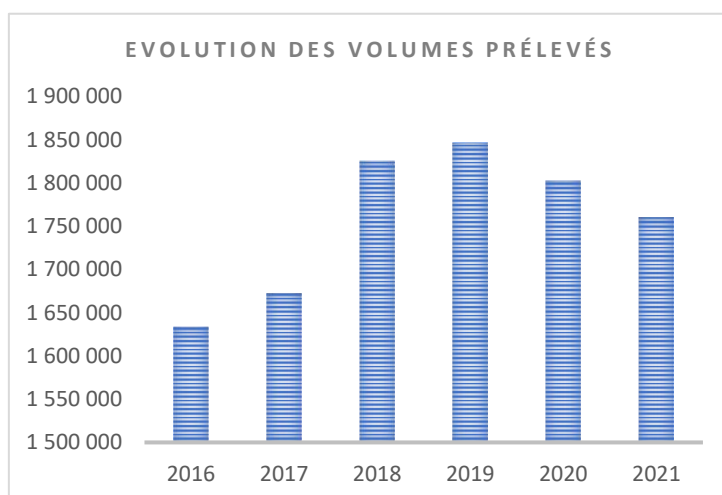
3.3. Eaux brutes : prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 1 760 257m³ pour l'exercice 2021.

Evolution des volumes prélevés par ressources :

En m3	2016	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Fraou	143 503	121 714	167 202	143 532	132 590	77 687	-41,4%
Gérige	651 473	811 316	892 079	902 474	886 523	789 392	-11,0%
Gogne	3 191	1 496	2 188	1 725	1 443	1 956	35,6%
Marronniers	303 608	175 046	145 397	173 140	128 040	239 524	87,1%
Piboulette	253 120	250 059	262 219	315 686	301 775	315 957	4,7%
Belieure	255 554	283 685	331 169	290 904	285 919	284 179	-0,6%
Iles Saint Nicolas	23 481	29 456	25 316	19 221	66 132	34 447	-47,9%
Ilette						17 115	
Total	1 633 930	1 672 772	1 825 570	1 846 682	1 802 422	1 760 257	-2,3%

Figure 4 : évolution des volumes prélevés par ressource



3.4. Eaux traitées

3.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

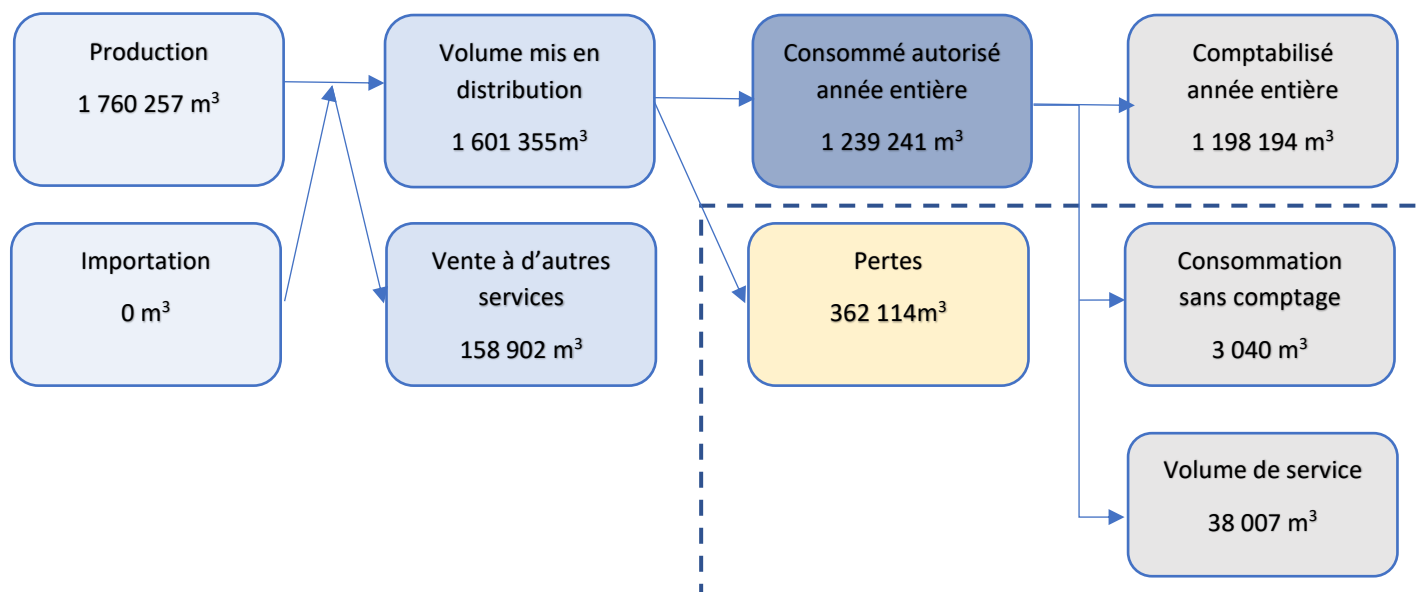


Figure 5 : évolution des volumes totaux prélevés

3.4.2. Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation N/N+1	Indice de protection
Volume produit m ³	1 669 513	1 825 570	1 846 682	1 802 422	1 760 257	-2%	100%

3.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

en m3	Volumes vendus 2017	Volumes vendus 2018	Volumes vendus 2019	Volumes vendus 2020	Volumes vendus 2020 - après correction	Volumes vendus 2021	Variation N/N+1
Total vendu aux abonnés	1 180 656	1 313 259	1 258 849	1 210 116	1 179 116	1 300 740	10%
Total vendu à d'autres services SI FAYE	5 996	23 238	20 463	57 931	57 931	59 367	2%
Total vendu à d'autres services Saint Remèze	77 863	94 636	111 554	124 881	124 881	99 535	-20%

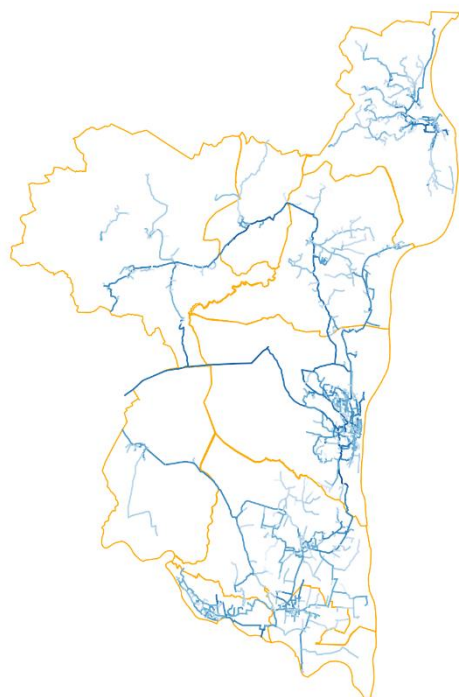
3.4.4. Autres volumes

en m3	2021
Volume consommation sans comptage	3 040
Volume de service	38 007

3.4.5. Volume consommé autorisé

en m3 / an	2017	2018	2019	2020	2020 - corrigé	2021	Variation en %
Volume consommé autorisé 365 j	1 204 761	1 374 869	1 305 941	1 215 877	1 181 087	1 239 241	5%

3.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 377 kilomètres au 31/12/2021.

Figure 6 : carte du réseau d'eau potable de la CC DRAGA

4. GESTION FINANCIERE

4.1. Le budget annexe de l'eau – Communauté de communes DRAGA

Chap	Dépenses de fonctionnement	2018	2019	2020	2021
011	Charges à caractères générales	31 519 €	20 401 €	27 666 €	76 341 €
012	Charges de personnel	89 613 €	103 062 €	102 718 €	95 151 €
021	Virement à la section d'investissement			- €	- €
042	Opération d'ordre entre section	427 268 €	524 446 €	549 961 €	565 721 €
66	Charges financières	6 294 €	5 587 €	14 270 €	21 465 €
67	Charges exceptionnelles		26 520 €	- €	- €
	Fonctionnement	554 694 €	680 017 €	694 615 €	758 678 €

	Recettes de fonctionnement	2018	2019	2020	2021
002	Résultat reporté	200 000 €	200 000 €	339 674 €	545 150 €
042	Transfert entre section	174 773 €	188 612 €	181 648 €	175 689 €
70	Redevances	918 540 €	621 691 €	712 314 €	852 081 €
74	Subvention d'exploitation			1 896 €	- €
75	Autres produits de gestion courante				2 €
76	Produits financiers	175 €	152 €	130 €	107 €
77	Produits exceptionnels	15 093 €	9 235 €	3 704 €	13 712 €
	Total	1 308 581 €	1 019 690 €	1 239 365 €	1 586 741 €

	Résultat de fonctionnement	753 887 €	339 674 €	544 750 €	828 063 €
	Capacité d'autofinancement (A)	806 382 €	475 508 €	573 390 €	672 945 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art	Dépenses d'investissement	2018	2019	2020	2021
16	Remboursement capital du prêt	40 074 €	93 405 €	57 973 €	91 419 €
20	Immobilisations incorporelles	16 675 €	6 425 €	- €	- €
21	Immobilisation corporelles	42 320 €	242 838 €	23 776 €	43 429 €
23	Immobilisations en cours	713 886 €	818 218 €	1 704 863 €	1 000 292 €
040	Transfert entre sections	174 773 €	188 612 €	181 648 €	175 689 €
041	Opérations patrimoniales	3 306 €	1 042 €	151 695 €	- €
	Investissement	991 033 €	1 350 541 €	2 119 955 €	1 310 828 €

	Recettes d'investissement	2018	2019	2020	2021
001	Solde d'exécution	100 954 €	409 873 €	202 587 €	936 895 €
021	Virement de la section d'exploitation		- €	- €	- €
040	Transfert entre section	427 268 €	524 446 €	549 961 €	565 721 €
041	Opérations patrimoniales	3 306 €	1 042 €	151 695 €	- €
10	Dotations	579 719 €	553 887 €	- €	- €
13	Subventions	288 600 €	- €	115 740 €	219 143 €
16	Emprunt et dettes assimilées		63 300 €	2 000 000 €	- €
23	Immobilisations en cours			36 266 €	76 €
27	Autres immobilisations financière	1 059 €	580 €	601 €	437 €
	Total recettes d'investissement	1 400 906 €	1 553 128 €	3 056 850 €	1 722 271 €

	Résultat d'investissement	409 873 €	202 587 €	936 896 €	411 442 €
	Besoin de financement (B)	- 56 424 €	543 120 €	- 365 996 €	915 485 €

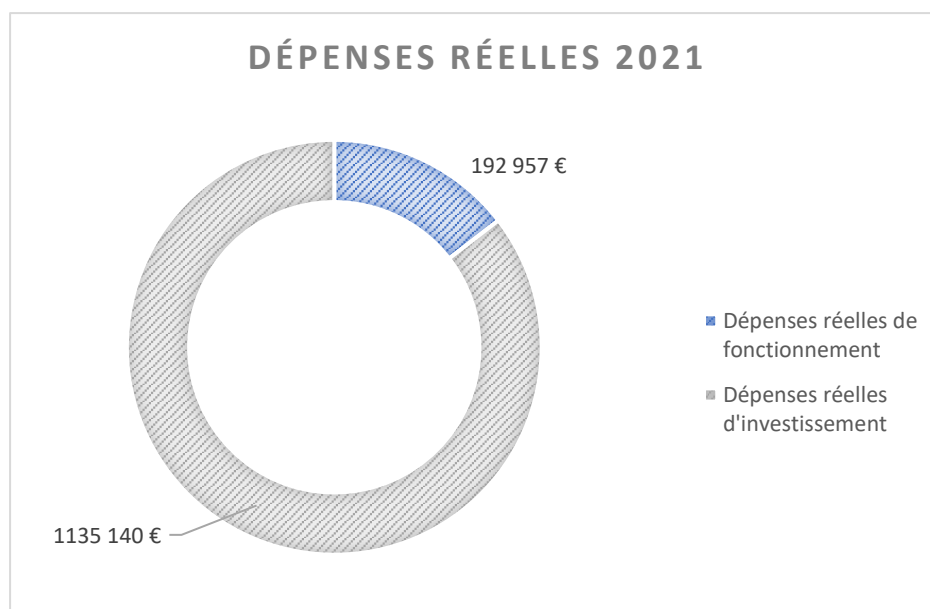


Figure 7 : dépenses réelles du service « eau potable » de la CC DRAGA

4.2. Les recettes du service géré par l'exploitant

CARE DE L'EXPLOITANT	2018	2019	2020	2021
----------------------	------	------	------	------

Recettes liées à la facturation du service	1 096 221 €	1 212 458 €	1 371 902 €	1 317 222 €
Collectivités et autres organismes publics	1 051 561 €	1 027 254 €	1 215 597 €	1 177 746 €
Ventes d'eau à d'autres services publics	41 885 €	- 800 €	- €	- €
Produits des travaux attribués à titre exclusif	82 441 €	67 626 €	96 191 €	94 385 €
Produits accessoires	68 781 €	86 510 €	81 604 €	93 283 €
Recette du service	2 340 889 €	2 393 048 €	2 765 294 €	2 682 636 €

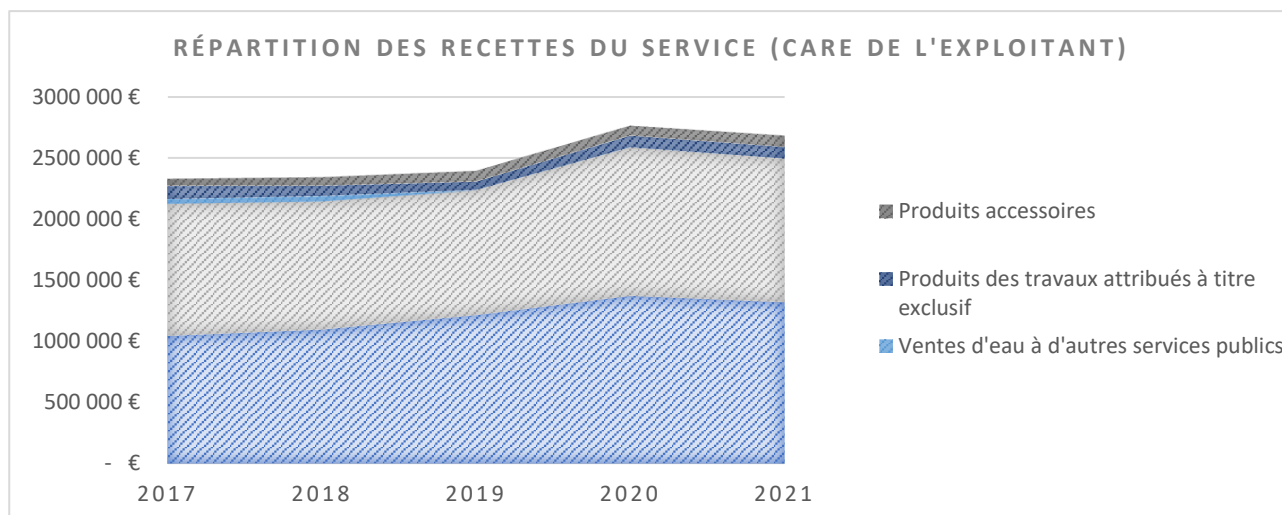


Figure 8 : répartition des recettes de l'exploitant

4.3. La tarification du service

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :


2,24 € TTC

Prix au m³ d'eau potable (sur la base d'une facture annuelle de 120 m³) au 01/01/2022.

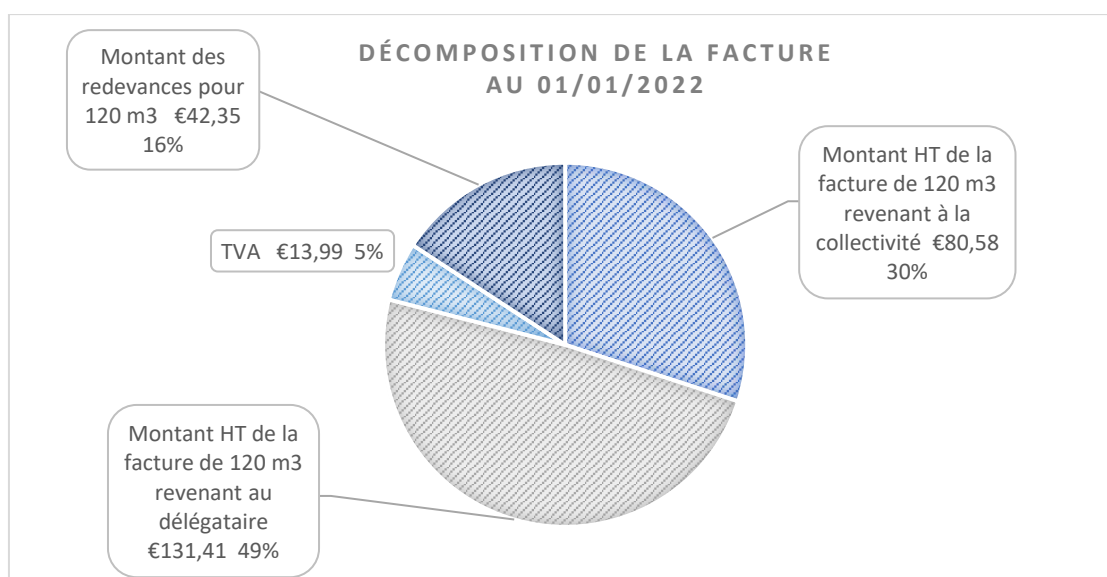


Figure 9 : décomposition d'une facture d'eau pour l'exercice 2021-2022

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation 2021-2022 en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26,58 €	26,58 €	
Part proportionnelle	54,00 €	54,00 €	
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	80,58 €	80,58 €	- €
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	42,55 €	44,10 €	3,64%
Part proportionnelle	84,24 €	87,31 €	3,64%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	126,79 €	131,41 €	3,64%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,43 €	8,75 €	36,08%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60 €	33,60 €	0,00%
TVA	13,61 €	13,99 €	2,79%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,64 €	56,34 €	5,03%
Total	261,01 €	268,33 €	2,80%
Prix TTC au m ³	2,18 €	2,24 €	2,80%

Figure 10 : évolution de la décomposition d'une facture d'eau

4.1. Indicateurs financiers (selon l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales)

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la CC DRAGA s'élève à 2 128 083,17 euros. Sa durée d'extinction est de 25 années, soit jusqu'en 2046.

L'annuité de la dette, pour l'année 2021, se décompose de la manière suivante :

- 91 419,42 euros pour le capital à rembourser,
- 21 464,55 euros pour les intérêts à payer,
- Soit une annuité de 112 883,97 euros.

Le montant des amortissements réalisés s'élève à 565 720,96 euros pour l'année 2021.



5. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS). Elles concernent les prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2021	Nombre de prélèvements non-conformes en 2021
Microbiologie	84	0
Paramètres physico-chimiques	83	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour.

Analyses	Taux de conformité 2021
Microbiologie	100 %
Paramètres physico-chimiques	100 %

5.2. Indicateurs de performance du réseau

5.2.1. *Rendement du réseau de distribution*

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu à d'autres services} * 100}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services}}$$

			2016	2017	2018	2019	2020	2021
volume comptabilisé 52 s - 365 jours	Va	m3	1 135 385	1 204 751	1 206 593	1 225 476	1 168 961	1 198 194
volume consommateur sans comptage	Vb	m3	5 540	5 750	5 750	68 186	34 230	3 040
volume de service du réseau	Vc	m3	19 349	18 354	42 225	12 279	12 686	38 007
Volume consommé autorisé (Va+Vb+Vc)			m3	1 160 274	1 228 855	1 254 568	1 305 941	1 215 877
Volume produit	a	m3	1 630 429	1 669 513	1 825 570	1 846 682	1 802 422	1 760 257
Volume acheté en gros	b	m3	0	0	0	0	0	0
Volume vendu en gros	c	m3	89 348	83 859	117 874	132 017	182 812	158 902
Volume mis en distribution (a+b-c)				1 541 081	1 585 654	1 714 665	1 619 610	1 601 355
Longueur du réseau de desserte		km	371	371	371	372	373	377
Rendement indiqué au RAD				76,64	78,63	75,18	77,87	77,60
ILP indiqué au RAD				2,81	2,63	3,34	3,01	2,97

Correction (base constante)			2016	2017	2018	2019	2020	2021
Correction volume sans comptage						55 576	31 000	
Correction volume de service					21 000		8 896	
Rendement à base constante			76,64	78,63	74,03	74,86	75,39	79,49
ILP à base constante			2,81	2,63	3,50	3,42	3,26	2,63

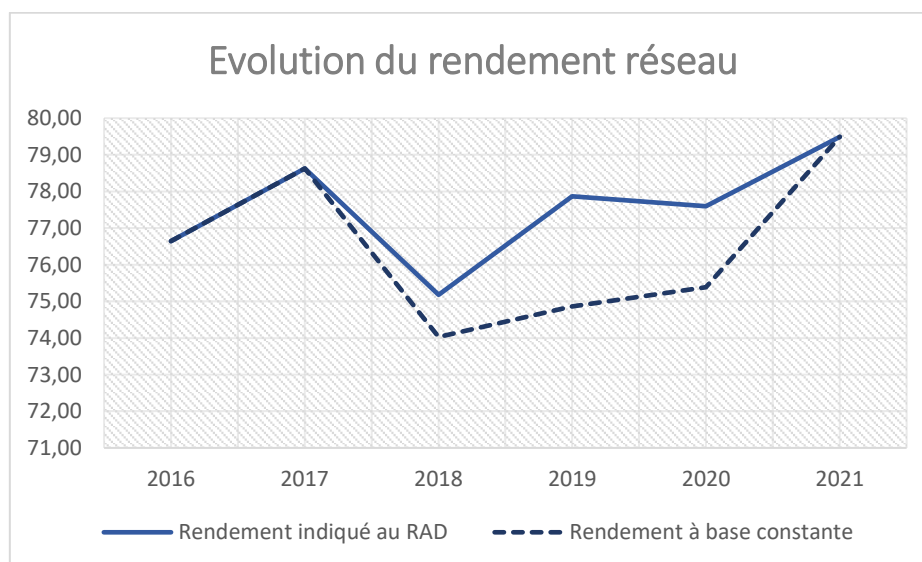


Figure 11 : évolution du rendement du réseau d'eau potable

5.2.2. Indice linéaire de consommation (ILC) :

Cet indice permet de caractériser la densité d'un réseau d'eau potable. Il s'exprime $\text{m}^3/\text{jour}/\text{km}$ et se calcule de la manière suivante :

volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement

	Indice linéaire de consommation				
	2017	2018	2019	2020	2021
Global	9,72	10,16	10,58	10,25	10,17

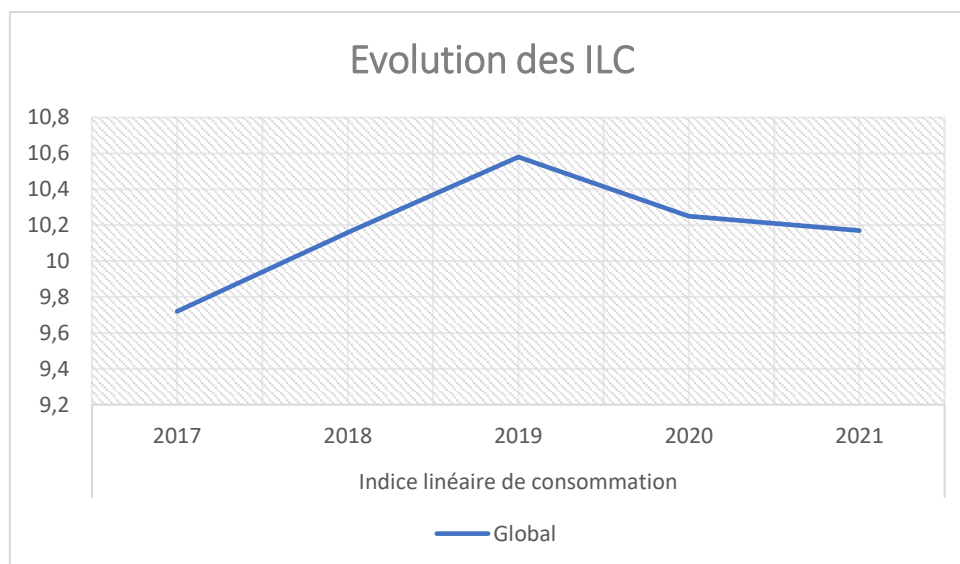


Figure 12 : évolution de l'indice linéaire de consommation

Objectif de performance du réseau :

Le décret du 27 janvier 2012, qui est l'application de l'article 161 de la loi Grenelle II visant à améliorer les performances environnementales, impose une obligation de moyens pour réduire les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable.

Cet objectif d'amélioration de la performance des réseaux passe par :

- L'établissement de descriptifs détaillés des ouvrages de transport et de distribution d'eau suivi par l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGPR) qui doit compter au moins 40 points (sur 120).

L'ICGPR en 2021 a été de 116 selon le RAD 2021. Cet objectif est donc atteint.

- La mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réduire les pertes d'eau suivi par le rendement du réseau de distribution, qui, dans le cas de la collectivité, doit au moins atteindre le seuil de 67,04 %.

En 2021, le rendement de l'exercice a été de 79.5%. Cet objectif est donc atteint.

- Le respect de l'arrêté préfectoral de Gérige pour le territoire (hors Viviers) $\geq 75\%$.

En 2021, le rendement de l'exercice (hors Viviers) a été de 78.5 %. Cet objectif est donc atteint.

- Le respect de l'engagement contractuel du contrat de concession sur l'Indice

Linéaire de Perte (ILP) de 2,7 pour 2021.

En 2021, cet objectif est atteint par le délégataire car il est de 2,63.

5.2.3. Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km) :

$$\frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé année entière})}{((\text{longueur de canalisation de distribution}) \times \text{nombre de jours dans l'année})}$$

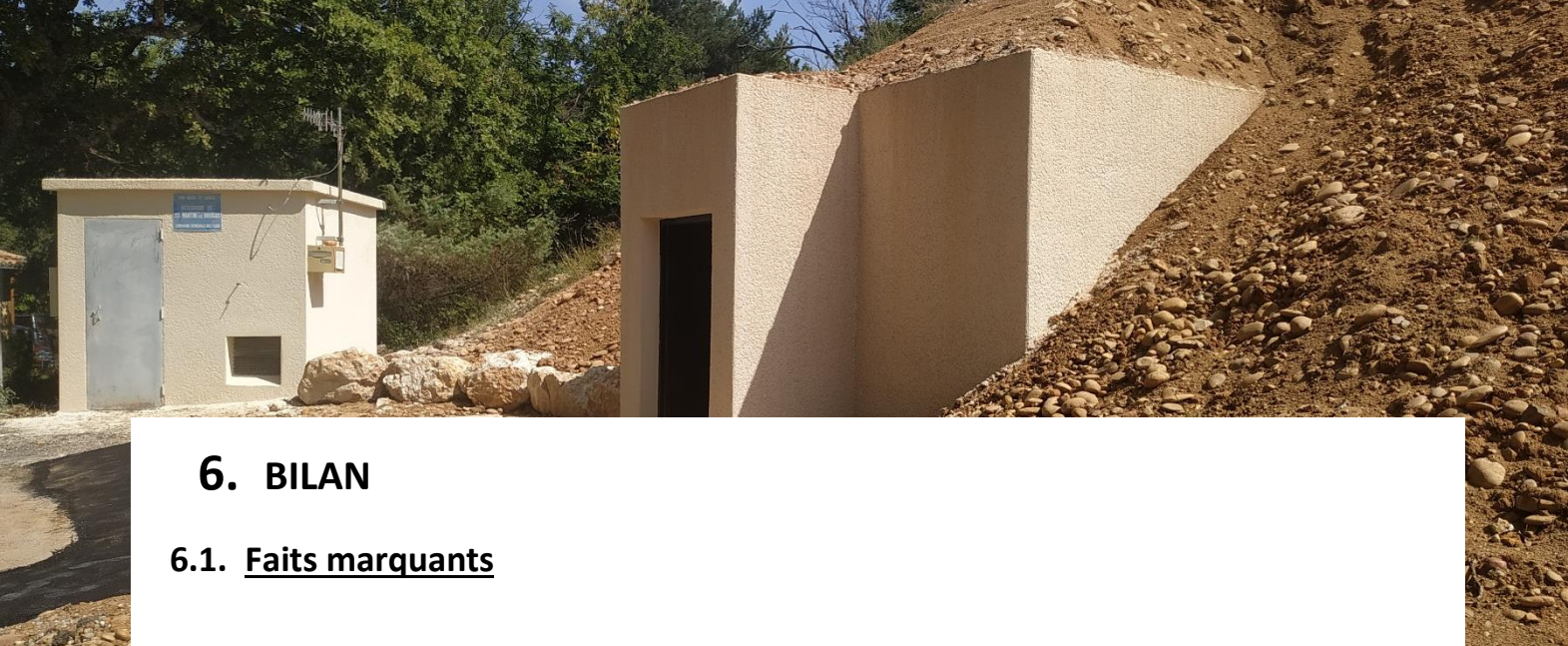
Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2.93 m³/j/km

5.2.4. Indice linéaire de perte en réseau (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Détail	Rdt (%)	Objectif Grenelle (%)	ILP (m ³ /j/km)	ILVNC (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
Territoire global	79,49	67	2,63	2,93	10,17
Hors Viviers	78,57				
Viviers	83,44				



6. BILAN

6.1. Faits marquants

Les faits marquants de cette année sont :

Mise en service de la ressource de l'Ilette :

La Communauté de communes DRAGA a lancé les travaux de raccordement de la nouvelle ressource de l'Ilette.

Durant l'année 2021, les travaux de l'Ilette – Fraou ont été finalisés. Ces nouvelles installations permettent de produire de 65 à 150 m³/h depuis le forage de l'Ilette, de mélanger les eaux ainsi prélevée avec celles du puits du Fraou puis de réalimenter depuis la nouvelle station de reprise, le réservoir de Saint-Joseph à Saint-Marcel-d'Ardèche et le réservoir de Gérige à Bourg-Saint-Andéol.



Fresque du cycle de l'Eau :

Véolia, en association avec le service Jeunesse de la Communauté de communes, a participé à la création d'une fresque représentant le cycle de l'eau, réalisé par Samuel SEBART de GRAPH O STYL.

Cette création a été faite à partir des dessins des enfants du centre de loisirs et d'un vote à bulletin secret dans une démarche d'explication du vote et de la citoyenneté.



Captage de Gogne :

La ressource de Gogne est très fragile. Elle présente une capacité de réalimentation très faible, ce qui a pour conséquence qu'à la moindre surconsommation liée à une fuite ou à un réel pic de consommation, la ressource est déficitaire. Au fur et à mesure des années, Véolia ne parvient pas à équilibrer la ressource. Cette situation se présente de plus en plus fréquemment durant l'été.

Qualité de l'eau :

Comme les années précédentes, les analyses réalisées par l'ARS révèlent une excellente qualité de l'eau distribuée : 100 % de conformité pour les paramètres physico-chimiques et pour les paramètres microbiologiques.

6.2. Travaux 2021 réalisés par la CC DRAGA

Les travaux réalisés par la CC DRAGA concernent :

- le renouvellement ou l'extension du réseau d'eau potable,
- la réfection ou la réalisation d'ouvrages d'eau potable.

En 2021, le compte administratif de la CC DRAGA fait apparaître un montant de travaux équivalent à 1 043 720,43 euros.

6.2.1. Travaux sur le réseau

Viviers – Quartier Saint Michel : extension du réseau d'alimentation en eau potable pour desservir la nouvelle déchetterie

Montant HT : 19 537 €

Bourg Saint Andéol – D 86 Campane : suite au projet d'aménagement de la route départementale n°86 porté par le département, renouvellement sur un tronçon d'une ancienne canalisation d'eau potable structurante du réseau.

Montant HT : 15 343 €



Bourg-Saint-Andéol – Chemin des chênes :

Réseau d'eau potable vétuste et en domaine privé. Réfection de la voirie programmée par la commune. Renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable et des branchements avec suppression du réseau en domaine privé.

Montant HT : 113 252 €



Bourg-Saint-Andéol – Rue Neuve/Saint Denis - Phase 1 :

Réseau d'assainissement collectif présentant des défauts, **réseau d'eau potable vétuste** et réfection de la voirie programmée par la commune. Renouvellement du collecteur et des branchements, **renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable et des branchements**, mise en séparatif des eaux pluviales. Travaux subventionnés dans le cadre du plan rebond de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



La Communauté de Communes DRAGA investit sur vos réseaux

Coût de l'opération : 573 158 € HT



Réhabilitation des réseaux d'eau potable, d'eau pluviale et d'assainissement

Rue de Tourne et rue Neuve

Les intervenants

Maitre d'ouvrage :
Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 Avenue du Maréchal Leclerc - 07700 Bourg-Saint-Andéol - 04.75.54.57.05



Maitre d'oeuvre :
GEO SIAPP
2, Avenue Jean Monnet - 07200 Aubenas - 04.75.35.69.70



Entreprise :
RAMPA TP
Parc industriel Rhône Vallée Nord - 07250 Le Pouzin - 04.75.35.69.70



Les partenaires



Territoire DRAGA : Saint Just d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche, Viviers

Installation de 20 prélocalisateurs corrélant à poste fixe pour la détection de fuite.

Montant : 19 300 € (Subvention de l'Agence de l'Eau)



Territoire DRAGA : Saint Just d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche, Saint Marcel d'Ardèche, Bourg Saint Andéol, Saint Montan

Installation de 6 débitmètres d'ilotage pour la détection de fuite.

Montant : 44 408 € (Subvention de l'Agence de l'Eau)



6.3.

Etudes-Projets 2022

- Etude pour le renouvellement du réseau d'eau potable Quartier Bréchon Gras,
- Etude pour le renouvellement du réseau d'eau potable centre village Gras,
- Etude pour le renouvellement du réseau d'eau potable et la création d'un maillage Route des Gorges à Saint Martin d'Ardèche,
- Etude pour le renouvellement du réseau d'eau potable Rue des Trives à Bourg Saint Andéol,
- Etude pour le renouvellement du réseau d'eau potable Rue de la Fontaine de Viviers à Saint Marcel d'Ardèche,
- Suivi de la qualité de l'eau de l'Ilette,
- Etude de rechloration à Viviers,
- Etude de l'amélioration de la desserte en eau potable de Gogne à Gras,
- Etude de réhabilitation des réservoirs de Campanie et Béarnaise.



7. ANNEXES



7.1. Tableau récapitulatif des indicateurs (selon l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales)

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	19 300	19 330
D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	2,18 €/m ³	2,24 €/m ³
D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	109	116
P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	77,6 %	79,4 %
P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	3,30 m ³ /jour/km	2,93 m ³ /jour/km
P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	2,96 m ³ /jour/km	2,63 m ³ /jour/km
P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0.88 %	0.91 %
P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	100 %	100 %
P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	1
P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	38
P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	2,32 u/1000 abonnés	3,38 u/1000 abonnés
P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité		25 ans
P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	3,18 %	2,38 %
P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	1,82 u/1000 abonnés	1,99 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(3) valeur retenue pour le calcul de la pénalité liée à l'ILP 3.16 m³/jour/km

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
P.062	Volume prélevé	Délégataire	1 802 422 m ³	1 760 257 m ³
P.059	Volume produit	Délégataire	1 802 422 m ³	1 760 257 m ³
P.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	m ³	0 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	1 619 610 m ³	1 601 355 m ³
P.220	Volume de service du réseau	Délégataire	12 686 m ³	38 007 m ³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	1 181 087 m ³	1 239 241 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	37	132
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre d'installations de production	Délégataire	7	8
	Capacité totale de production	Délégataire	14 211 m ³ /j	15771 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	22	23
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	10 660 m ³	11 040 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	435 km	440 km
P.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	373 km	377 km
P.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	ml	ml
	Nombre de branchements	Délégataire	9 747	9 785
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	10	10
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	5	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	44	39
	Nombre de compteurs	Délégataire	10 774	10 903
	Nombre de compteurs remplacés (<i>exercice civil de janvier à décembre</i>)	Délégataire	380	749
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
	Nombre de communes	Délégataire	9	9
P.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	9 907	10 051
	- Abonnés domestiques	Délégataire	9 901	10 044
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	3	4
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	3	3
	Volume vendu	Délégataire	1 210 116 m ³	1 300 740 m ³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	1 023 310 m ³	1 137 303 m ³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	3 994 m ³	4 535 m ³
P.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	182 812 m ³	158 902 m ³
	Consommation moyenne	Délégataire	157 l/hab/j	162 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	111 m ³ /abo/an	113 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service	Mesure statistique sur le périmètre du service
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	86 %	78 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non	Non
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2020	VALEUR 2021
Energie relevée consommée	Délégataire	1 722 082 kWh	1 568 873 kWh

7.2. Patrimoine du service

	Viviers	Secteur « canton de Bourg-St-Andéol »
Communes concernées 	Viviers	Bidon - Bourg-St-Andéol – Gras – Larnas - St-Just-d'Ardèche - St-Marcel-d'Ardèche - St-Martin-d'Ardèche - Saint-Montan - Viviers
Ressources 	Bélieure Ile Saint Nicolas	Gérige Gogne Fraou Marroniers Piboulette Ilette
Réservoirs et bache de reprise 	Baynes (100 m³) Paurière (100 m³) Valfleury (50 m³) Réservoir principal (2x750 m³) Serre de Brion (200 m³) – pas en service Capacité totale de stockage : 1 950 m³	Campane (200 m³) Fraou (500 m³) Font Grand (400 m³) Gras (100 m³) Béarnaise (1 000 m³) La Bégude (200 m³) La Morelle (1 000 m³) La Rochette (200 m³) Larnas (600 m³) Montjau (100 m³) Saint Joseph (500 m³) Saint Just (200 m³) Alliberts (500 m³) Escrouzilles (200 m³) Reynouards (400 m³) Relais TV (750 m³) Gogne (20 m³) Galibert (840 m³) Gérige (1 200 m³) Serre du Bouc (400 m³) Parot (50 m³) Capacité totale de stockage : 9 360 m³¹
Stations de reprise	Baynes Paurière Valfleury	Parot Gérige Piboulette Fraou Serre du Bouc Font Grand Montjau (hors service) Galibert Gogne
Linéaire de réseau (hors branchements et ouvrages hydraulique) 	377 km	

¹ Ne sont pas comptabilisés les volumes suivants : Serre de Brion (200 m³), reprise de Paurière (50 m³), Gogne (20 m³)

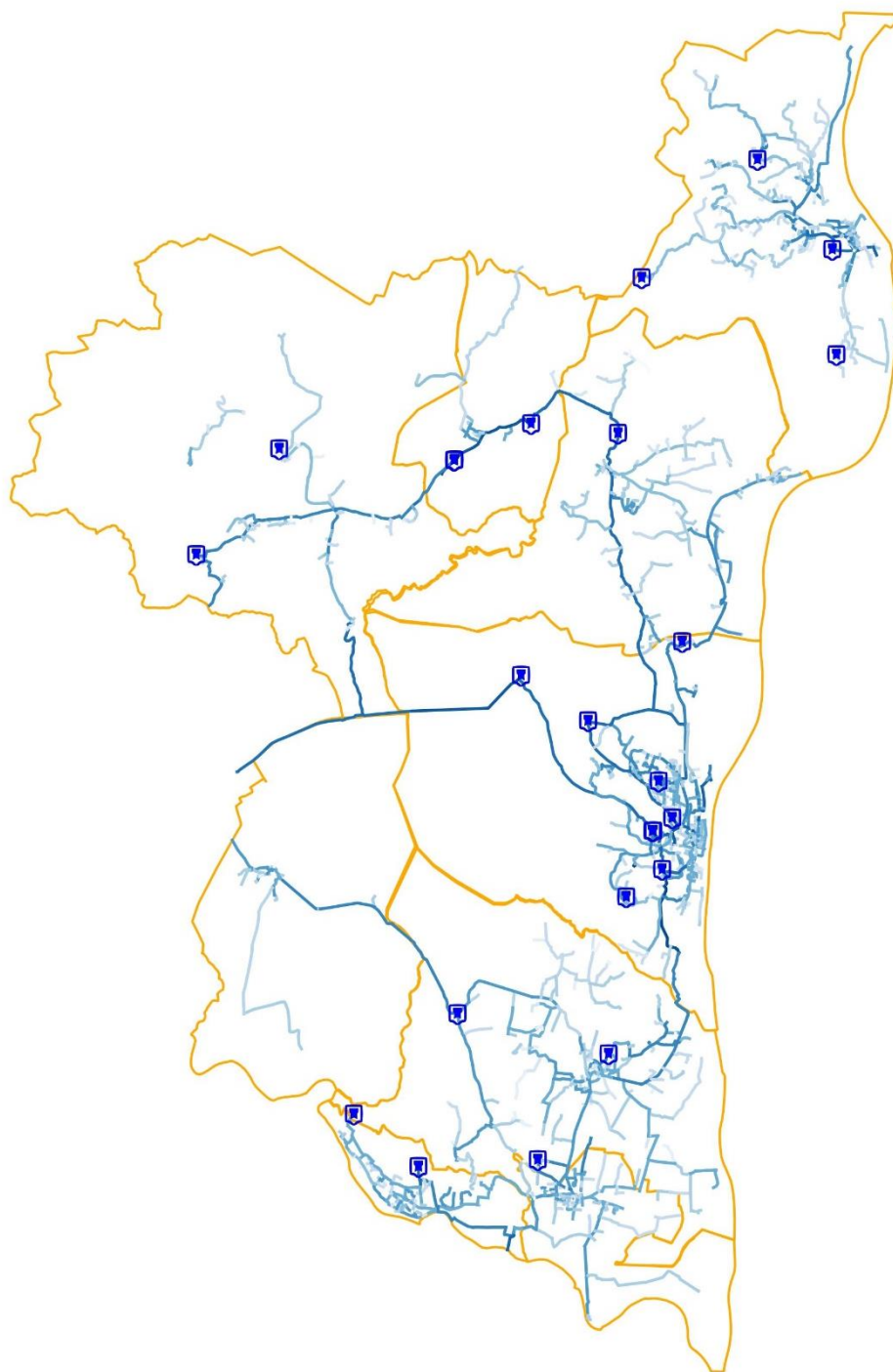
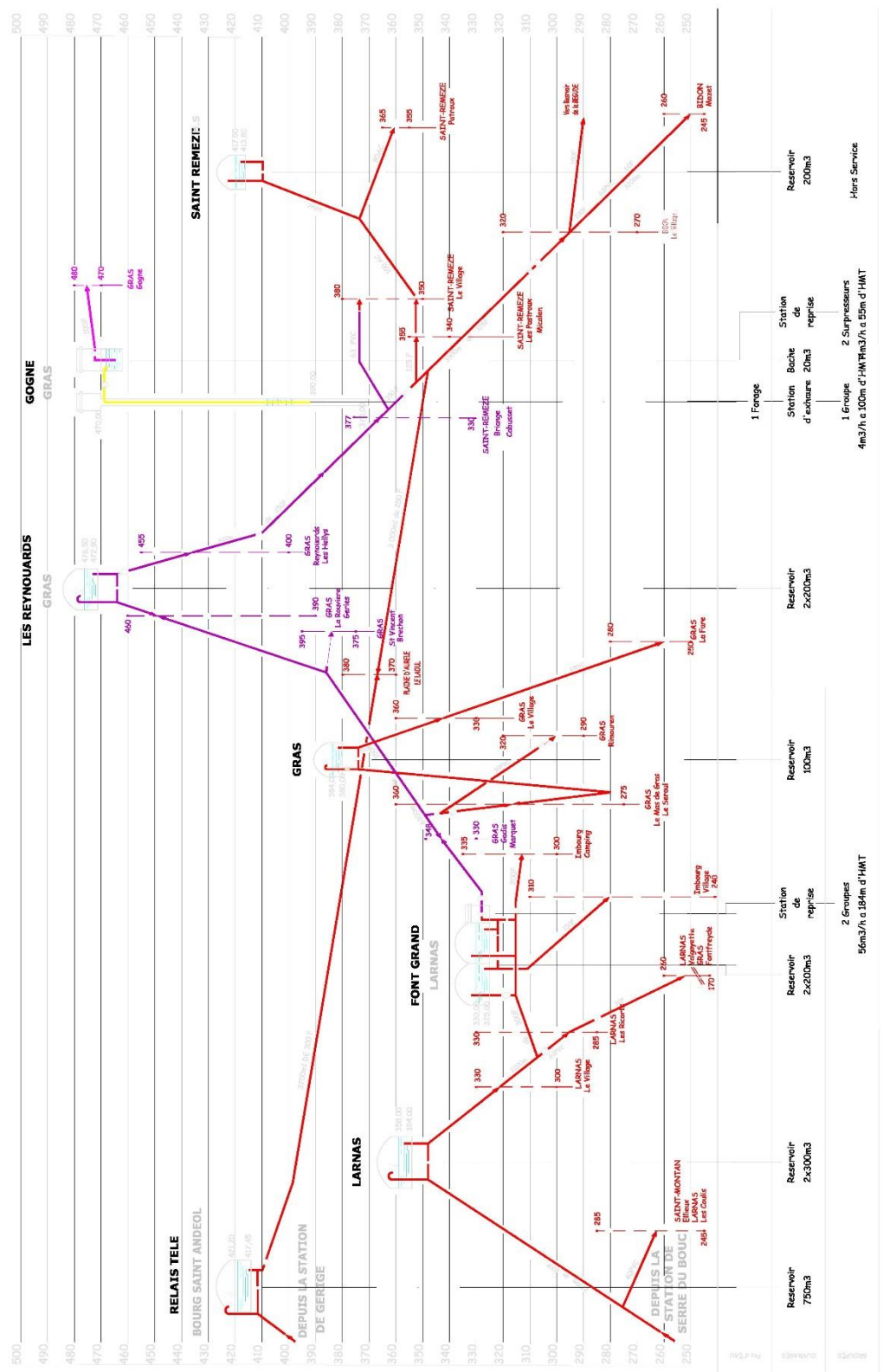


Figure 13 : carte de localisation du patrimoine du service

7.3. Synoptique du réseau





7.4. Délibérations annexes

- 25 mars 2021 : **Alimentation en Eau Potable - Demande de subvention DETR traitement UV**
- 25 mars 2021 : **Alimentation en Eau Potable - Demande de subvention DETR mise en place de compteurs de sectorisations et installation de prélocalisateurs**
- 30 septembre 2021 : **Alimentation en eau potable – Rapport annuel du délégataire**
- 30 septembre 2021 : **Alimentation en eau potable – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020**
- 30 septembre 2021 : **Alimentation en eau potable : approbation de l’avenant au contrat de concession avec la société Véolia Eau**
- 25 novembre 2021 : **Alimentation en eau potable – Approbation de servitude AEP-connexion Ilette-Fraou**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES****DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 25 Mars 2021	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 31 - votants : 35	L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq Mars à dix-sept heures et trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le dix-huit Mars s'est réuni au siège de la communauté de communes, av Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente
Mme Corinne SALVI Est élue secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick - ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DELVAS Daniel, DROUARD Michel, FAVIER Christine, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, LAVIS Christian, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, Bénédicte SAUJOT BEDIN, TRIOMPHE Sylvain. <u>Suppléant présent :</u> Jean Luc MARTIN (en l'absence de Brigitte DUMARCHE) <u>Titulaires présents avec droit de vote :</u> Jean Paul CROIZIER (Procuration de Catherine VALETTE) – Michel DROUARD (Procuration de Marie CASAMATTA) – Emilie MARCE (Procuration de Thérèse GUINAULT) - Patrick GARCIA (Procuration de Maryline LANDRAUD) <u>Absents excusés :</u> CASAMATTA Marie, GUINAULT Thérèse, VALETTE Catherine – Brigitte DUMARCHE (remplacée par son suppléant Jean Luc MARTIN), LANDRAUD Maryline <u>Absents :</u> néant
<u>Délibération</u> N° 2021-039	<u>Votes :</u> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet :</u> Alimentation en eau potable – Demandes de subvention pour financer la mise en place d'un traitement UV à la station du Fraou auprès de l'Etat (DETR et Agence de l'Eau) et du Département de l'Ardèche	

Vu

- L'arrêté préfectoral n°07-2019-12-03-004 portant autorisation du prélèvement pour l'alimentation en eau potable – Forage n°2 de l'Ilette,
- La délibération du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2018 approuvant le schéma directeur d'eau potable,

- La délibération du Conseil communautaire n° 2020-127 B en date du 12 novembre 2020 approuvant le projet de mise en place d'un traitement UV au niveau de la station du Fraou,

Considérant

- Le montant global de ce projet s'élevant à 50 583,56 euros HT,
- Les possibilités de financement de ce projet offertes par l'Etat via l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et par le Département de l'Ardèche,
- Les demandes de subvention déposées auprès des organismes mentionnés ci-dessus,
- Le plan de financement indiqué dans la délibération n°2020-127 B en date du 12 novembre 2020 qui n'est pas complet,
- La nécessité de préciser et compléter ce plan de financement de la manière suivante :

Financement escompté	Taux d'intervention	Montant en € HT
Agence de l'Eau RMC	20%	10 116,71 €
Etat (DETR)	30 %	15 175,07 €
Département de l'Ardèche	30 %	15 175,07 €
CC DRAGA (autofinancement)	20 %	10 116,71 €
TOTAL		50 583,56 €

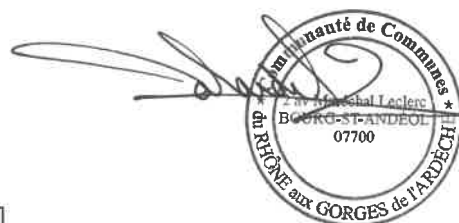
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** le plan de financement susmentionné,
- **Sollicite** l'aide du Département de l'Ardèche et de l'Etat via l'Agence de l'Eau et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- **Autorise** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 25 Mars 2021

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 31 - votants : 35	L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq Mars à dix-sept heures et trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le dix-huit Mars s'est réuni au siège de la communauté de communes, av Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente
Mme Corinne SALVI Est élue secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick - ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DELVAS Daniel, DROUARD Michel, FAVIER Christine, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, LAVIS Christian, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, Bénédicte SAUJOT BEDIN, TRIOMPHE Sylvain. <u>Suppléant présent :</u> Jean Luc MARTIN (en l'absence de Brigitte DUMARCHE) <u>Titulaires présents avec droit de vote :</u> Jean Paul CROIZIER (Procuration de Catherine VALETTE) – Michel DROUARD (Procuration de Marie CASAMATTA) – Emilie MARCE (Procuration de Thérèse GUINAULT) - Patrick GARCIA (Procuration de Maryline LANDRAUD) <u>Absents excusés :</u> CASAMATTA Marie, GUINAULT Thérèse, VALETTE Catherine – Brigitte DUMARCHE (remplacée par son suppléant Jean Luc MARTIN), LANDRAUD Maryline <u>Absents :</u> néant
<u>Délibération</u> N° 2021-040	<u>Votes :</u> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Alimentation en eau potable – Demandes de subvention pour financer la mise en place d'équipements afin de limiter les pertes en eau auprès de l'Etat (DETR et Agence de l'Eau) et du Département de l'Ardèche

Vu

- La délibération du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2018 approuvant le schéma directeur d'eau potable,

- La délibération du Conseil communautaire n° 2020-128 B en date du 12 novembre 2020 approuvant le projet de mise en place de pré-localisateurs fixes sur le réseau d'eau potable de la CC DRAGA,
- La délibération du Conseil communautaire n° 2020-129 B en date du 12 novembre 2020 approuvant le projet de mise en place de compteurs de sectorisation sur le réseau d'eau potable de la CC DRAGA,

Considérant

- Le montant global du projet s'élevant à 67 357,92 euros HT correspondant à la mise en place de pré-localisateurs fixes, de compteurs de sectorisation et d'un réducteur de pression sur le réseau d'eau potable,
- Les possibilités de financement de ces deux projets offertes par l'Etat via l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et par le Département de l'Ardèche,
- Les demandes de subvention déposées auprès des organismes mentionnés ci-dessus,
- Les plans de financement indiqués dans les délibérations n°2020-128 B et n° 2020-129 B en date du 12 novembre 2020 qui ne sont pas complets,
- La nécessité de préciser et compléter ce plan de financement de la manière suivante :

Financement escompté	Taux d'intervention	Montant en € HT
Agence de l'Eau RMC	20%	13 471,58 €
Etat (DETR)	30 %	20 207,38 €
Département de l'Ardèche	30 %	20 207,38 €
CC DRAGA (autofinancement)	20 %	13 471,58 €
TOTAL		67 357,92 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** le plan de financement susmentionné,
- **Sollicite** l'aide du Département de l'Ardèche et de l'Etat via l'Agence de l'Eau et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- **Autorise** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....





Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 007-240700864-20210930-2021_106-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 30 septembre 2021	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 33	L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à dix-sept heures et trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-trois septembre s'est réuni au siège de la communauté de communes, av Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Mme CASAMATTA Marie est élue secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine. <u>Titulaires présents avec droit de vote :</u> Catherine VALETTE (Procuration de JP CROIZIER), Daniel ARCHAMBAULT (Procuration de D. DELVAS), Françoise GONNET TABARDEL (Procuration de A. CHABANIS), Emilie MARCE (Procuration de T. GUINAULT) <u>Absents ayant donné procuration :</u> CHABANIS Alexandre, CROIZIER Jean-Paul, DELVAS Daniel, GUINAULT Thérèse <u>Absents :</u> - Patrick GUERIN (excusé), ADRAGNA Patrick (excusé)
<u>Délibération</u> N° 2021-106	<u>Votes :</u> - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet :</u> Alimentation en eau potable – Rapport du délégataire de l'eau 2020	

Vu

- L'article L 3131-5 du Code de la commande publique relatif à la production, par le concessionnaire, d'un rapport annuel retraçant son activité, et permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public,
- L'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales portant sur l'obligation d'examen en conseil communautaire du rapport du délégataire,

Considérant

- Que le délégataire du service public d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de communes est la société VEOLIA Eau,
- Que le rapport du délégataire a été transmis à la Communauté de communes DRAGA en date du 1^{er} juin 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2020 du délégataire de l'alimentation en eau potable,
- Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente

Françoise GONNET-TABARDEL



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....

**COMMUNAUTE DE COMMUNES****DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 30 septembre 2021**

<u>Nombre de conseillers</u> : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 33	L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à dix-sept heures et trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-trois septembre s'est réuni au siège de la communauté de communes, av Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Mme CASAMATTA Marie est élue secrétaire de séance	<u>Titulaires présents</u> : ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine. <u>Titulaires présents avec droit de vote</u> : Catherine VALETTE (Procuration de JP CROIZIER), Daniel ARCHAMBAULT (Procuration de D. DELVAS), Françoise GONNET TABARDEL (Procuration de A. CHABANIS), Emilie MARCE (Procuration de T. GUINAULT) <u>Absents ayant donné procuration</u> : CHABANIS Alexandre, CROIZIER Jean-Paul, DELVAS Daniel, GUINAULT Thérèse <u>Absents</u> : - Patrick GUERIN(excusé), ADRAGNA Patrick (excusé)
<u>Délibération</u> N° 2021-107	<u>Votes</u> : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet</u> : Alimentation en eau potable – Rapport sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable	

Vu

- Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du Code général des collectivités territoriales, relatifs au rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, et sur ses modalités de présentation,

Considérant

- Que Madame la Présidente de la Communauté de communes doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable,
- Que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,
- Que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend** acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable.
- **Autorise** Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....

**COMMUNAUTE DE COMMUNES****DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 30 septembre 2021	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 33	L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à dix-sept heures et trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-trois septembre s'est réuni au siège de la communauté de communes, av Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Mme CASAMATTA Marie est élue secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine. <u>Titulaires présents avec droit de vote :</u> Catherine VALETTE (Procuration de JP CROIZIER), Daniel ARCHAMBAULT (Procuration de D. DELVAS), Françoise GONNET TABARDEL (Procuration de A. CHABANIS), Emilie MARCE (Procuration de T. GUINAULT) <u>Absents ayant donné procuration :</u> CHABANIS Alexandre, CROIZIER Jean-Paul, DELVAS Daniel, GUINAULT Thérèse <u>Absents :</u> - Patrick GUERIN(excusé), ADRAGNA Patrick (excusé)
<u>Délibération</u> N° 2021-108	<u>Votes :</u> - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet :</u> Alimentation en eau potable – Avenant au contrat de concession avec la société Véolia Eau	

Vu

- L'article L 1411-6 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modifications du contrat de délégation de service public par voie d'avenant,
- La délibération n°2017-117 du Conseil communautaire portant sur l'approbation de la société Véolia Eau comme concessionnaire du service public d'eau potable,

Considérant

- Le contrat de concession du service public d'eau potable en vigueur sur le territoire de la CC DRAGA, pour une durée de 12 ans, à partir du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2029,
- La nécessité de modifier ce contrat pour y intégrer plusieurs éléments portant sur :
 - L'intégration de l'exploitation des ouvrages du captage de l'Ilette et de la station du Fraou,
 - Les modalités de validation du plan de renouvellement,
 - Les modalités de reversement de la part revenant à la collectivité,
 - La mise à jour du règlement de service et du bordereau des prix unitaires,
 - Les modalités de gestion des chèques-eaux.
- Le coût de l'avenant, qui ne dépasse pas 5% du contrat initial ; il n'est donc pas nécessaire de soumettre l'avenant à la commission de délégation de service public visée à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

L'intégration des modifications citées plus haut entraîne un surcoût estimé à 39 539 euros pour l'année 2021, puis évalué à 60 004 euros en 2022. Il correspond aux charges d'exploitation estimées pour l'intégration du captage de l'Ilette et de la station du Fraou au service public de gestion de l'eau potable.

Il a été décidé que la CC DRAGA prenait en charge directement ce surcoût en 2021 et 2022, sans répercussion sur le prix de l'eau. Cela laisse ainsi le temps de dresser un bilan des consommations réelles d'électricité suite à l'exploitation des nouveaux ouvrages et de répercuter ensuite, non plus des coûts estimés, mais des coûts réels.

Un nouvel avenant sera réétudié en 2022 pour intégrer les charges d'exploitation des nouveaux ouvrages au prix de l'eau, et ce, à partir du premier janvier 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Approuve** le projet d'avenant au contrat de concession de service public d'eau potable de la Communauté de communes et l'ensemble de ses annexes dont notamment :
 - Le compte d'exploitation prévisionnel,
 - Le règlement de service,
 - Le bordereau des prix unitaire,
 - L'inventaire du patrimoine,
- **Autorise** Madame la Présidente à signer l'avenant au contrat de concession de service d'eau potable avec la société Véolia Eau ainsi que tout document relatif à cette affaire, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme

La Présidente certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....

La Présidente

Françoise GONNET TABARDEL





COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 25 Novembre 2021	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 25 - votants : 35	L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-sept heures et trente minutes le conseil communautaire, dûment convoqué le 18 novembre s'est réuni au siège de la communauté de communes, av Maréchal Leclerc, sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Martine MATTEI est élue secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine. <u>Titulaires présents avec droit de vote :</u> D. ARCHAMBAULT (Procuration de G. THAO) – B. CHAZAUT (Procuration de J. ORENES LERMA) – Jp CROIZIER (Procuration de R. RIEU) – P. GARCIA (Procuration de M. LANDRAUD) - F. GONNET TABARDEL (Procuration de A. CHABANIS) – P. GUERIN (Procuration de M. BOF) – E. MARCE (Procuration de T. GUINAULT) – C. MATHON (Procuration de M. CASAMATTA) – M. MATTEI (Procuration de M. RIFFARD VOILQUE) – C. PELOZUELO (Procuration de C. SALVI) <u>Absents ayant donné procuration :</u> BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, GUINAULT Thérèse, LANDRAUD Maryline, ORENES LERMA José, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, THAO Guillaume <u>Absents :</u>
<u>Délibération</u> <u>N° 2021-125</u>	<u>Votes :</u> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<u>Objet :</u> Alimentation en eau potable. Constitution de servitudes conventionnelles pour le passage d'une canalisation d'eau potable entre le captage de l'Ilette à Saint-Marcel d'Ardèche et la station du Fraou à Bourg-Saint-Andéol	

Vu

- L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la gestion des biens et des opérations immobilières des collectivités,
- L'article 686 et suivants du Code civil relatif à la constitution de servitudes,

- L'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la faculté octroyée aux exécutifs des collectivités locales et à leurs groupements à recevoir et authentifier les actes contenant des droits réels immobiliers, passés en la forme administrative,
- La délibération n°2020-065 en date du 9 juillet 2020 portant délégation à la Présidente,
- L'arrêté n° RH2020-118 en date du 6 août 2020 portant délégation de fonction au cinquième vice-président en charge de la politique de l'eau,

Considérant

- Que pour les besoins de la mise en service du captage de l'Illette à Saint-Marcel d'Ardèche, une canalisation d'eau potable a été mise en œuvre depuis le captage de l'Illette jusqu'à la station du Fraou à Bourg-Saint-Andéol,
- L'accord des propriétaires concernés, formalisés de manière conventionnelle par des conventions intervenues au cours de l'année 2019,
- La nécessité de publier au service de publicité foncière ces servitudes de passage conventionnelles afin qu'elles soient opposables aux tiers ainsi qu'aux acquéreurs successifs,

Il est proposé au conseil communautaire de rédiger des actes de constitutifs de servitudes conventionnelles pour le passage d'une canalisation d'eau potable selon le tableau décrivant ci-après, par propriétaire, les parcelles concernées :

Noms des propriétaires	Parcelles concernées	Localisation des parcelles objets de la servitude
CABELLO Philippe	AH 0249 AH 0159 AD 0091 AD 0090	Saint-Marcel d'Ardèche
DARNOUX Jean-Paul	AH 0247 AH 0245 AH 0246 AH 0255	Saint-Marcel d'Ardèche
DE DOUHET DE ROMANAGES Claude	BI 0056 BI 0057	Bourg-Saint-Andéol
DOREL Gisèle	AH 0247	Saint-Marcel d'Ardèche
GUILHOT Jean	AD 0099	Saint-Marcel d'Ardèche
LALOU Fernande	AH 0158 AH 0183 AD 0212 AD 0096 AD 0080 AD 0200 AD 0075 AD 0074 AH 0170 AH 0197	Saint-Marcel d'Ardèche
	AH 0070 AH 0199	

LAMBROIS Frédéric	AH 0072	Saint-Marcel d'Ardèche
LAMBROIS Jean-Marie	AH 0070 AH 0199	Saint-Marcel d'Ardèche
LE BIHAN Marie-Françoise	AH 0070 AH 0199	Saint-Marcel d'Ardèche
LEBRAT Christiane	AD 0099	Saint-Marcel d'Ardèche
MANSION Annie	BI 0093	Bourg-Saint-Andéol
MARTIN Laurence	AH 0254 AH 0168	Saint-Marcel d'Ardèche
POUZOL Christian	AD 0202	Bourg-Saint-Andéol
PRADAL Francis	BI 0093	Bourg-Saint-Andéol
PRADAL Olivier	BI 0051 BI 0052 BI 0053 BI 0054 BI 0055	Bourg-Saint-Andéol
ROMANET Hélène	AD 0199	Saint-Marcel d'Ardèche
TERRASSE Mireille	AD 202	Saint-Marcel d'Ardèche
VASCHALDE Alain	AH 0158 AH 0183 AD 0212 AD 0096 AD 0080 AD 0200 AD 0075 AD 0074 AH 0170 AH 0197	Saint-Marcel d'Ardèche
VASCHALDE Edith	AH 0249 AH 0159 AD 0091 AD 0090	Saint-Marcel d'Ardèche
VASCHALDE Thierry	AD 0081 AD 0080 AD 0200 AD 0075 AD 0074 AH 0254 AH 0168	Saint-Marcel d'Ardèche
VILLE Jean-Marie	AH 0198	Saint-Marcel d'Ardèche

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** la constitution de servitudes conventionnelles avec les propriétaires cités ci-dessus,
-

- **Dit** que les actes constitutifs de servitude conventionnelle seront passés en la forme administrative et que Madame la Présidente recevra et authentifiera ces actes qui seront ensuite publiés au service de publicité foncière,
- **Autorise** Monsieur le Vice-président en charge de la politique de l'eau à signer l'ensemble des actes avec les propriétaires, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....